

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MAI 2013**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 18 avril 2013 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Simone MANGEON, Maire.

Présents : *Simone MANGEON, Hervé GRANDJEAN, Sylvain PICOUET, Nathalie DEZERT, Joël THIBAUT, Norbert LAGNEAU, Jean-Pierre DEMEULEMEESTER, Marie-Rose PETIT et Catherine ROTA.*

Absent(s) : *Angélique DONDEYNE/LEONARD ayant donné pouvoir à Simone MANGEON, Bernard BORDE.*

Secrétaire de séance : *Catherine ROTA*

I. ETUDE DU RESEAU D'EAU DE COLLEMIERS

L'étude de l'eau est terminée, après les explications de M. ESTEVE, il s'avère que la conclusion concernant le réseau et les fuites n'est pas si catastrophique, le compte-rendu étant plutôt rassurant.

Le château d'eau de Vil-Cul est à remplacer par un surpresseur (les canalisations n'étant pas à changer)

Mme MANGEON présente le devis fait par Central Environnement d'un montant de 70 000 € (démolition du château d'eau comprise). D'autres devis vont être demandés pour le commencement des travaux.

II. CONSEIL D'ECOLE

Mme PETIT explique que lors de la réunion du Conseil d'école, la proposition d'un City stade a été évoquée. Il serait installé sur le terrain derrière l'église. Après réflexion, le Conseil décide dans un premier temps d'acheter des buts qui seront installés sur le terrain à côté du Foyer Rural. M. GRANDJEAN s'occupe du dossier.

III. MOBILIER POUR L'ECOLE

Audrey, l'institutrice souhaiterait changer les tables et les chaises de l'école devenues vétustes, avec le choix de bureaux individuels.

~ 134 € TTC le lot de 2 tables individuelles : 13 lots soit 26 tables : 1752.40 € TTC

~ 32.10 € TTC le lot de 4 casiers : 7 lots soit 28 casiers : 224.70 € TTC

~ 126 € TTC le lot de 4 chaises : 2 lots soit 8 chaises : 252 € TTC

Coût total de l'achat 2 229.10 € TTC. Après délibération, le Conseil accepte l'achat du mobilier pour l'école.

IV. PLU (Plan Local d'Urbanisme)

M. GRANDJEAN présente le dossier reçu de M. BROCHARD (DDT de l'Yonne). Il est toujours délicat de lancer une procédure à cheval sur deux mandants électoraux il conviendrait de différer ce travail de recrutement après cette échéance. Après concertation, le Conseil décide de reporter ce dossier après les élections municipales de 2014.

V. FEU D'ARTIFICE DU 14 JUILLET

Madame MANGEON présente le catalogue de TOUT POUR RIRE à Sens, le Conseil après réflexion, décide à l'unanimité de choisir le feu d'artifice GOLF d'un montant de 816 € TTC.

VI. QUESTIONS DIVERSES

M. MILLIERE demande l'autorisation de mettre un portail côté champ pour pouvoir rentrer plus facilement son bois. Le Conseil accepte.

Présentation du compte-rendu de la visite des points d'eau par le SDIS. Les travaux seront effectués par les pompiers.

Gouvernance de la Communauté de Communes du Sénonais : Mme MANGEON explique qu'il faudrait minimum 2 personnes par commune. (Toutes les Communes sont d'accord, mais la ville de Sens réfute ce choix)

Le Conseil opte pour la solution choisie par les Communes arrivantes.

Dotation Globale de Fonctionnement 2014(DGF). Recensement des données physiques. Longueur de voirie communale. Des renseignements vont être demandés à M. FRAPPART.

Mme MANGEON présente le courrier reçu de Me POEY-NOGUEZ, le notaire est chargé du règlement d'une succession concernant une parcelle sur Collemiers. Il veut que la Commune lui donne les coordonnées d'un professionnel de l'immobilier pour que soit effectué un avis de valeur ou une expertise sur le terrain.

La séance est levée à 22h30. Prochaine réunion de Conseil le jeudi 30/05/2013 à 20h30